



RT, RS, RH : ça craint !

Une grande campagne médiatique sur le temps de travail à l'hôpital s'est brusquement accélérée durant l'été :

Les 35 heures seraient la cause de toutes les difficultés de l'hôpital !

Bien que n'ayant pas signé l'accord sur les 35 h car il ne prévoyait pas suffisamment d'emplois pour les mettre en place (et les fiats nous ont donné raison) c'est bien la politique de restrictions budgétaires, de suppressions d'emplois et de fermetures d'écoles qui sont responsables du malaise actuel des hôpitaux.

C'est bien la politique menée par nos dirigeants qui a abouti à l'appauvrissement et à la fuite des personnels de l'institution.

Alors que la loi sur les 35 h s'appliquait partout, il aurait fallu que les personnels des hôpitaux qui subissent toutes les contraintes horaires, les week-ends et jours fériés soient exclus des 35 h ? Merci pour l'équité.

Les hospitaliers, comme les autres salariés ont le droit aux 35 h, il fallait simplement des embauches pour compenser le temps de travail. Hélas, on ne peut pas à la fois faire des cadeaux aux patrons en baissant les cotisations sociales et embaucher des personnels soignants supplémentaires : les gouvernements ont fait un choix idéologique.

Le rapport Acker sur les CET et jours dus dans les hôpitaux confirme que nous vivons à crédit et que le nombre de jours non récupérés par les agents est une bombe à retardement pour les hôpitaux.

A l'AP-HP c'est plus de 5000 emplois supplémentaires sur un an qui seraient nécessaires pour écouler les jours dus !

Alors la Direction Générale et ses DRH zélés ont décidé de sortir leur gomme magique : GESTEMPS !

Une note de service, sortie juste avant le départ en vacances du DRH prévoit que les jours 2007 non pris au 31 décembre seront effacés des compteurs ! c'est tellement plus facile !!!!

Il vous reste une solution : les poser avant le 31 décembre de cette année par écrit à vos cadres (modèle de lettre au verso). En cas de refus (lui aussi par écrit) , nous vous invitons à envoyer à votre DRH une demande de report le plus rapidement possible (voir lettre type ci contre).

Et enfin, si au lieu de subir chacun dans notre coin, nous décidions de nous battre tous ensemble pour obtenir des effectifs nécessaires à nos activités ?

En cas de difficultés, n'hésitez pas à contacter la section SUD

NOM
PRENOM
SERVICE

le

Objet : Demande de report des jours pour nécessité impérieuse de service

Monsieur le DRH,

Je demande le report des jours non pris en 2007 sur l'année 2008.

Après avoir demandé à mon cadre de poser mes jours restants jusqu'au 31 décembre et devant l'impossibilité du fait du manque de personnel, je suis dans l'obligation de les garder pour 2008.

Comme indiqué dans votre note du 12 juillet 2007, un des motifs correspond à mon cas, je demande donc le report des jours suivant à ce titre :

- RT *
- CA*

Il est entendu que les heures supplémentaires et les repos supplémentaires (RS) ne sont jamais perdus au 31 décembre de l'année en cours.

Veillez agréer, monsieur le DRH, l'expression de mes salutations distinguées.

SIGNATURE

*Indiquer le nombre